

Les gens de Westville m'ont fait parvenir un vœu réclamant l'abrogation du bail que possède la société établie dans cette région, afin que d'autres aient l'occasion de s'installer là. Il y a des coupures de journaux (des douzaines, si l'on veut, mais je n'ennuierai pas la Chambre en citant ce qui y est dit) où je lis que les marchands de charbon se plaignent de ne pouvoir obtenir leurs approvisionnements sur les lieux. On ne peut obtenir du charbon de la région. Des coupures de journaux nous disent qu'on a de la difficulté à obtenir du charbon dans la région que représente le député de Digby-Annapolis-Kings, région productrice de houille; mais on y ferme les mines, tout en conservant les baux, empêchant ainsi d'autres d'exploiter les mines.

J'espère que, cet Office national de l'énergie étant institué, il aura un personnel capable de s'occuper de cet aspect de la question. Il pourra s'assurer si les exploitants de l'industrie songent à l'intérêt bien compris des gens qui doivent demeurer là, en somme, à l'intérêt de la collectivité, si l'industrie fait servir sa puissance économique pour le bien de toute la nation. Les membres de l'office devraient pouvoir examiner et aplanir les difficultés qu'on trouve dans l'industrie du combustible, car cette industrie doit être en mesure de faire concurrence au pétrole de l'Alberta. Elle n'est pas en mesure de le faire à l'heure actuelle.

Dans son rapport, la Commission Gordon est d'avis qu'il faudrait examiner à fond la question des subventions. Selon elle, il faudrait remanier le régime des subventions actuellement versées au transport du charbon vers l'Ontario et le Québec pour qu'il s'applique au charbon vendu dans la région atlantique. Le charbon transporté par voie d'eau bénéficie actuellement d'une subvention de quelque 88c. la tonne quand il va des ports de l'Atlantique à Montréal. Le ministre voudra bien réfléchir à cela. Je n'insiste pas, car, si les nouvelles de presse sont exactes, cette entreprise ne peut répondre à la demande de ses marchés actuels. S'il en est ainsi, il faudrait chercher la solution du côté de la production plutôt que du côté des subventions. Bien entendu, la production regarde l'entreprise. Ce n'est pas à moi, mais aux mineurs, à dire si celle-ci travaille de façon à fournir la production requise.

Je signale que les mineurs à l'emploi de la Dosco sont gens patients. Alors que les salaires ont monté constamment dans presque toutes les autres industries, ils n'ont pas touché une seule augmentation depuis trois ans.

Ils voient à côté l'aciérie où 4,500 ouvriers travaillent pour la même société et dont les salaires ont monté avec les années en même

temps que se sont accrus les avantages secondaires. Les mineurs n'ont eu aucune augmentation de salaire ni accroissement de leurs avantages accessoires. Des négociations se poursuivent à l'heure actuelle avec les mineurs. Une deuxième commission de conciliation tâche d'aplanir la difficulté. Si j'en juge d'après toutes les nouvelles contradictoires que j'apprends, je doute beaucoup que cela aboutisse à quelque chose. Je crois qu'un devoir incombe au Gouvernement fédéral dans cette affaire, à cause de la somme énorme de deniers publics qu'il place dans cette industrie sous forme de subventions.

J'espère que, lorsque cette Commission nationale de l'énergie sera établie, comme je le crois, elle aura quelque autorité pour donner son avis aux provinces sur l'exploitation des ressources qui appartiennent aux gens des provinces. La plupart des gens semblent oublier que, lorsqu'une compagnie obtient un bail sur des ressources dans quelque partie du pays, elle a le droit d'en faire ce qu'elle veut. Cependant, ces ressources appartiennent toujours aux gens et le gouvernement provincial qui les afferme en a la garde et est comptable envers la population de la façon dont elles sont exploitées. En Nouvelle-Écosse on ne fait pas d'excellent travail dans l'exploitation de la houille.

Revenons à la question du carburant. En ce qui concerne la formation des grandes sociétés, rappelons qu'on a parfois l'impression que lorsqu'un pipe-line commence à transporter du gaz ou du pétrole dans une ville, le prix du carburant devrait tomber. Nous oublions qu'aussi longtemps qu'il y a concurrence, le prix ne montera pas, en effet, mais dès qu'une compagnie pétrolière met la main sur une certaine région où on ne peut pas acheter de carburant sinon d'elle, elle vous tiendra à sa merci. En veut-on la preuve? Qu'on me permette de donner lecture de quelques extraits d'une lettre que je viens de recevoir de la *Langley Greenhouses Limited* de Langley Prairie (Colombie-Britannique). La lettre est signée par le président de la compagnie. Je ne veux pas en donner lecture intégralement, mais en voici tout de même quelques passages:

A cet égard, nous vous faisons savoir qu'au cours des douze derniers mois les sociétés pétrolières ont augmenté d'environ 20 p. 100 le prix du fuel-oil. Il faut que nous allions le chercher à la raffinerie avec un camion-citerne. Notre fuel-oil nous revenant à 20 ou 24 milles dollars par année, c'est une augmentation considérable dont il faudra faire les frais.

Lorsque le pipe-line *Trans-Mountain* a été terminé, nous avons cru qu'il diminuerait le coût de notre huile de chauffage. Mais, au lieu, nous devons faire face à cette forte augmentation. Notre fournisseur, *l'Imperial Oil Limited*, a eu l'an dernier des recettes nettes de \$69,100,000, ce qui représente une augmentation du bénéfice net de 11.3 p. 100 par rapport à 1955. Dans ces con-